

## INSCRIPTIONS 2020-2021 CHOIX DU MODE DE PAIEMENT

Afin de régler les droits annuels de scolarité pour le Conservatoire de Musique du Bocage Bressuirais, différentes formules de paiement sont proposées. Nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer la formule choisie à l'aide du coupon-réponse ci-joint. A partir de la rentrée, il sera possible de régler vos factures en ligne (formule 1 et formule 2). De plus amples informations vous seront communiquées en temps voulu.

### Formule 1 : Le paiement en une fois sur facture :

Vous recevrez à votre domicile 1 facture mi-novembre à régler soit par chèque bancaire ou chèques-vacances directement auprès du Trésor Public de Bressuire, soit en ligne.

### Formule 2 : le paiement au trimestre sur facture :

Vous recevrez à votre domicile 1 facture par trimestre (mi-novembre, mi-février et mi-mai), à régler soit par chèque bancaire ou chèques-vacances directement auprès du Trésor Public de Bressuire, soit en ligne.

### Formule 3 : Le prélèvement automatique mensuel en 9 échéances :

La mensualisation des cotisations n'est possible que par ce biais. Vous recevrez un échéancier détaillant les montants dus courant septembre 2020, sachant que les dates de prélèvement seront les suivantes :

- 12 octobre 2020
- 10 novembre 2020
- 10 décembre 2020
- 15 janvier 2021
- 10 février 2021
- 10 mars 2021
- 12 avril 2021
- 10 mai 2021
- 10 juin 2021

Si vous optez pour cette formule, vous devez impérativement **joindre au coupon-réponse le mandat de prélèvement dûment rempli, daté, signé et accompagné d'un relevé d'identité bancaire au format IBAN/BIC.**

→ Pour les familles ayant déjà choisi ce mode de règlement l'an passé, il est impératif de nous retourner le coupon-réponse avec la formule choisie et, **en cas de changement de coordonnées bancaires**, de l'accompagner d'un nouveau RIB et d'un nouveau mandat de prélèvement.

**N.B. : le Trésor Public ne recouvrant pas les factures inférieures ou égales à 15€, lorsque les frais de scolarité seront inférieurs ou égaux à 45€ la formule 1 sera appliquée et lorsque les frais de scolarité seront inférieurs ou égaux à 135€ le choix sera possible entre la formule 1 et la formule 2.**

**COUPON-REPONSE CHOIX DU MODE DE PAIEMENT**  
**Année-scolaire 2020-2021**

A retourner à :

**Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais - Service Conservatoire de Musique**  
**27, bd Colonel Aubry – BP 90184 – 79304 Bressuire cedex ou [conservatoire@agglo2b.fr](mailto:conservatoire@agglo2b.fr)**  
**AVEC VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION**

NOM et Prénom du ou des Responsable(s) : .....

Adresse de facturation : .....

Code Postal - Ville : .....

NOM et Prénom du ou des élève(s) : .....

**CHOIX DU MODE DE PAIEMENT :**

**Formule 1** : Paiement en 1 fois sur facture (mi-novembre)

**Formule 2** : Paiement par trimestre sur facture (mi-novembre, mi-février et mi-mai)

**Formule 3** : Paiement par prélèvement mensuel (9 échéances) avec **fourniture du mandat de prélèvement dûment rempli (voir au verso) et RIB pour les nouveaux inscrits ou en cas de changement de coordonnées bancaires**

Date et signature du ou des Responsable(s) :